

XXII.
Conversion
admirable
de la Reyne
de Tango.

La conversion de la Reyne de Tango est une autre merveille qui merite d'avoir place dans nostre Histoire. Elle estoit fille d'Aquequi ce traître qui avoit tué Nobunanga & estoit mariée à Jacundono Roy de Tango. C'estoit une Princeſſe d'une rare beauté, d'un esprit vif, d'un jugement solide, d'un cœur noble & d'un genie au dessus du commun. Son mari au contraire estoit un homme fort violent & fort brutal. Justo Ucondono pour qui il avoit beaucoup d'estime luy parloit souvent de la Loy de Dieu, mais sans effet: Car cet esprit superbe & voluptueux ne goûtoit pas nostre morale. Il rapportoit cependant à la Reyne sa femme qu'il aimoit passionnément ce que luy disoit Ucondono, & cela par forme d'entretien, sans aucun dessein de luy donner de l'estime pour la Religion Chrétienne. La Reyne qui estoit sage & judicieuse prenoit grand plaisir à ces discours & desiroit ardemment d'estre instruite à fonds de cette doctrine: Mais elle n'osoit demander la permission à son mari d'aller entendre le sermon des Peres, estant bien persuadée qu'elle ne l'obtiendrait pas. Lorsqu'il fut avec Cambacundono, il fit deux commandemens à ses gens. L'un de ne parler jamais de sa femme à l'Empereur de peur qu'il ne la luy enlevast. L'autre, de l'empêcher sous quelque pretexte que ce fût de sortir du Palais où il vouloit qu'elle fût étroitement gardée jusqu'à son retour. Il luy donna à la verité un grand nombre de Dames de naissance illustre & de filles d'honneur pour luy tenir compagnie: mais il mit des Gardes autour du Palais, avec défense d'y laisser entrer aucune personne de quelque qualité qu'elle fût.

XXIII.
Elle sort dé-
guisée du
Palais pour
entendre les
Peres.

Cependant la Reyne declara le desir qu'elle avoit d'entendre les instructions des Peres à sept ou huit de ses filles qu'elle jugea capables d'un secret. Celles-cy luy representerent qu'il estoit impossible de sortir par la grande porte du Palais, parce qu'elle estoit gardée nuit & jour: mais qu'elle pouvoit sortir par une petite porte de derriere dont elles avoient la clef. La resolution estant prise, un jour que toute la Ville alloit dans les Pagodes entendre le sermon des Bonzes, elle sortit déguisée avec quelques-unes de ses filles & s'en va à l'Eglise des Peres. Elle fut charmée de voir sa netteté, sa propreté, ses ornemens & l'Image du Sauveur qui estoit sur l'Autel. Le Pere Cespedes Supérieur de la residence ayant reconnu à sa suite que c'estoit une Dame d'une fort grande qualité, l'alla saluer & luy demanda ce qu'elle desiroit. La Reyne luy répond qu'elle eût bien voulu entendre les

les instructions qu'on faisoit aux Chrétiens. Le Frere Vincent Japonnois n'estoit pas alors à la maison: En l'attendant le Pere Cespedes luy fait voir tout ce qu'il y avoit de beau dans l'Eglise. Il connut aisément par ses discours & par ses manieres honnestes que c'estoit quelque grande Princeſſe. Lorsque le Frere Vincent fut de retour, il commença son discours dont la Reyne fut extrêmement satisfaite. Après le sermon elle proposa quelques difficultez qui marquoient la force & la subtilité de son esprit. Le Frere Vincent les ayant éclaircies, elle demanda avec instance d'estre baptisée, apportant pour raison qu'elle ne pouvoit pas s'asseurer d'avoir la commodité de retourner une autre fois à l'Eglise.

Le Pere Supérieur l'ayant priée de declarer qui elle estoit, elle luy répondit qu'elle estoit servante de Dieu & Chrétienne de cœur; qu'elle avoit des raisons pour ne se pas faire connoître, mais qu'elle le feroit en son temps. Le Pere craignant que ce ne fût une des trois cens concubines de Cambacundono, s'excusa sur ce qu'il estoit trop tard & qu'elle n'avoit entendu qu'une instruction, & qu'il falloit des preparations pour recevoir le Baptême qu'elle n'avoit pas encore. Il l'exhorta à mettre sa confiance en Dieu, & l'assura que si elle perseveroit dans sa resolution, la bonté divine luy fourniroit des moyens d'obtenir ce qu'elle desiroit.

Pendant qu'elle estoit dans l'Eglise, les Gardes s'apperceurent qu'elle estoit sortie du Palais. Ils vont aussi-tôt la chercher dans tous les Temples avec des Palanquins pour la ramener, & ne l'ayant point trouvée, enfin ils entrent dans l'Eglise des Chrétiens, où ils furent bien surpris de la rencontrer. Comme il estoit tard, ils la prierent d'entrer dans un Palanquin & la reporterent au Palais.

Le lendemain de grand matin elle envoya sa Dame d'honneur, qui estoit fort sage & qui avoit son secret, au Pere Cespedes, pour le remercier des instructions qu'il luy avoit données le jour precedent & pour luy demander l'éclaircissement de quelques doutes qu'elle avoit mis par écrit. Le Pere y répondit aussi-tôt, & la Dame porta ses réponses à la Reyne qui la satisfirent extrêmement & augmentèrent le desir qu'elle avoit d'estre Chrétienne. Depuis ce temps-là il ne se passoit point de jour qu'elle n'envoyast quelque Dame ou Demoiselle de sa suite sous pretexte de quelque autre affaire à l'Eglise des Peres, où elles

entendoient les instructions & luy racontaient ce qu'elles avoient appris. Dix-sept de ces Dames se firent Chrétiennes & reçurent le Baptême.

XXVI.
Dix-sept
Dames de
la Cour se
font Chré-
tiennes.

La Reyne à leur retour les embrassa tendrement, & les voyant remplies d'une joye celeste que le saint Esprit répandoit dans leur ame, elle mouroit d'envie de participer à leur bon-heur. En attendant que Dieu luy en fournît le moyen, elle pratiquoit exactement tout ce qu'elle leur voyoit faire. Elle prioit avec elles, jeûnoit avec elles, observoit les Festes & les Dimanches & recitoit son Chapelet avec elles. Elle en envoyoit toujours quelqu'une saluer les Peres de sa part: mais parce que les Gardes se rendoient difficiles, elle gagna un jeune Gentilhomme de sa Cour qu'elle envoya faire un compliment aux Peres. Le Frere Vincent ayant esté averti secrettement de sa venue, alla au devant de luy, & l'ayant mené à l'Eglise luy fit un discours si puissant sur les mysteres de nostre Religion, que sur l'heure même il renonça aux Idoles & se fit Chrétien.

La Reyne fut ravie d'un changement si inopiné, & le desir qu'elle conceut de recevoir le Baptême fut si grand, qu'elle prit résolution de s'enfermer dans un coffre & de se faire descendre la nuit par les fenestres de son Palais. Les Peres en étant avertis l'en dissuaderent & luy promirent de satisfaire bien-tôt ses desirs.

Sur ces entrefaites les nouvelles arriverent à Ozaca de la persécution qui estoit déclarée contre les Chrétiens & de l'Edit de bannissement porté contre les Peres. Ce coup terrible au lieu d'étonner les Dames Chrétiennes, par un miracle de grace les affermit davantage; de sorte qu'elles se preparerent toutes à souffrir la mort plutôt qu'à renoncer la Foy. La Reyne consternée de cette nouvelle & craignant que les Peres ne s'en allassent sans luy conferer le Baptême, leur envoya une de ses filles d'honneur nommée Marie, pour les conjurer de sauver son ame & de luy permettre de les aller trouver pour estre baptisée avant leur depart. Les Peres considerant la ferveur de cette Princesse & qu'ils ne pouvoient trouver aucun accès auprès d'elle, instruisirent Marie de quelle maniere il falloit conferer le Baptême & luy ordonnerent de baptiser la Reyne. Elle le fit avec joye, & la Reyne se trouva tout d'un coup si changée, qu'on ne doutoit presque point que le Roy voyant cet effet merveillex de la grace ne se fît Chrétien comme elle. Marie la nomma Grace & s'en vint ensuite faire rapport au Pere Su-

perieur de la maniere qu'elle avoit exercé ce haut & divin ministère. *Je m'en sens*, luy dit-elle, *si honorée que je me regarde à présent comme une personne consacrée à Dieu & qui ne dois plus servir à des usages profanes. C'est pourquoy je fais vœu à Dieu en vostre presence de garder perpetuelle chasteté, en témoignage de quoy je me coupe les cheveux.* Les femmes dans le Japon aussi bien que les hommes se coupant les cheveux, marquent par-là qu'elles renoncent au monde. Marie estoit une jeune Princesse de sang Royal, dans la fleur de son âge, extrêmement riche & belle & qu'on destinoit en mariage à un des plus puissans Princes du Japon. Le bruit de son vœu s'estant répandu dans Ozaca, tout le monde en fut dans l'étonnement, & on ne parloit que de cette action dans toutes les compagnies.

Peu de temps après Jacundono estant de retour à Ozaca avec Cambacundono, & ayant appris que sa femme estoit Chrétienne, cet homme passionnément idolâtre entra dans une furieuse colere & luy commanda de retourner à la Religion du pais. La Reyne luy fit réponse qu'elle luy obéiroit en tout ce qui ne seroit point contraire à la Loy du vray Dieu: mais qu'elle ne pouvoit pas trahir sa conscience, & rendre à des Demons l'honneur qui n'étoit dû qu'à celui qui luy a donné l'estre; qu'il pouvoit bien luy oster la vie, mais qu'il ne luy enleveroit jamais sa Foy. Le barbare qui l'aimoit pour sa beauté, mais qui la haïssoit pour sa Religion, se vit combattu de deux passions contraires: l'une de la chasser, l'autre de la conserver. L'amour qu'il luy portoit l'empêcha de la repudier: mais il prit le parti de la maltraiter, esperant la ramener au culte des Dieux par les duretez qu'il luy feroit souffrir.

En effet il n'y eut point d'injures qu'il ne luy dît, ni d'outrages qu'il ne luy fît l'espace de treize ans qu'elle vécut avec ce barbare. Souvent transporté de fureur il luy portoit le poignard à la gorge la menaçant de la tuer si elle ne quittoit sa Religion: mais elle sans s'étonner luy répondoit toujours, qu'il pouvoit luy oster la vie, mais qu'elle ne renonceroit jamais la Foy. Le Tyran enragé déchargeoit sa fureur sur les Dames & les Demoiselles Chrétiennes de sa Cour, dont il frappoit les unes en sa presence, prenoit les autres & les chassoit de son Palais. Il n'y eut que Marie à qui il ne fit point d'outrage en consideration de son merite & de sa qualité, il la laissa avec la Reyne, ce qui luy fut une grande consolation.

XXVIII.
Retour du
Roy de
Tango.

XXIX.
Il traite
mal la
Reyne.

Un jour cette bonne Princeſſe voyant ſon mari transporté de rage & s'attendant à mourir, confeſſa ſes pechez à Marie ſa compagne, eſtimant par une ignorance qui luy eſtoit pardonnable, que celle qui avoit pû la baptiſer pourroit bien l'abſoudre de ſes pechez. Les Peres en eſtant avertis luy firent connoître l'erreur où elle eſtoit.

XXX.
Elle écrit
aux Peres
Jeſuites à
Firando.

Ils s'eſtoient rendus à Firando pour obeïr à l'Edit. La Reine leur écrivait ſouvent pour recevoir d'eux l'inſtruction & la conſolation qui luy étoit neceſſaire. Les Hiſtoriens Portugais & Caſtillans ont raporté beaucoup de ſes lettres. En voicy une qu'elle écrivit au Pere Ceſpedes.

MON CHER PERE,

DE toutes les nouvelles que Taque Daſancio m'a apportées, il n'y en a point qui m'ait réjoui davantage que la reſolution que vous avez priſe de ne point ſortir du Japon. Voſtre courage a affermi le mien & me fait eſperer de vous revoir dans peu de temps à Ozaca. Vous ſçavez, mon Pere, que ce n'eſt ni la conſideration du monde, ni aucune raiſon humaine qui m'a fait renoncer à l'idolâtrie, mais la grace de Dieu mon Createur que je priois depuis long-temps de me faire connoître la vérité. Depuis que par ſa miſericorde il m'a tiré des tenebres de mon infidélité, je ſuis ſi convaincu qu'il n'y a point d'autre voye de ſalut que celle où je ſuis entrée, que bien que les Cieux changeaſſent de place, que la terre, la mer & tous les elemens rentreraſſent dans le neant, je demurerois ce me ſemble avec la grace de noſtre Seigneur, ferme & inébranlable dans ma Foy.

La perſécution qui s'eſt élevée contre vos Peres m'afflige beaucoup: mais leur Foy, leur courage, & leur reſolution me conſole. Je n'ay point eû de repos depuis voſtre depart; je ſuis toujours tourmentée, menacée & perſécutée pour ma Religion: mais Dieu me fait la grace de ne point apprehender la mort. Mon cadet qui n'a que trois ans a eſté dangereuſement malade & preſque deſeſpéré des Medecins. Comme je craignois plus pour ſon ame que pour ſon corps, je priay Marie qui eſt ma mere ſpirituelle de le baptiſer. Elle le fit & incontinent après il fut guéri. Il ſe nomme Jean.

Le Roy mon époux porte une haine implacable aux Chrétiens & me traite à ſon ordinaire fort mal. A ſon retour de Ximo une nourrice de mes enfans qui eſt Chrétienne ayant fait quelque petite choſe qui ne luy plaiſoit pas, il luy coupa le nez & les deux oreilles &

la chaſſa de chez moy avec quelques autres de mes filles qu'il a fait raſer. J'ay ſoin de les nourrir & de les pourvoir de tout ce qui leur eſt neceſſaire. Il eſt parti pour ſon Royaume de Tango, & m'a dit qu'à ſon retour il examineroit ſes gens. Il entend parler des Dames Chrétiennes qui ſont avec moy: Mais il n'y en a pas une ſeule qui ne ſoit preſte auſſi bien que moy de ſacrifier ſa vie pour la Foy de JE-SUS-CHRIST, ſoit que luy, ſoit que Cambacundono nous vüeillent contraindre de la renoncer.

Je reçois un plaſir extrême d'apprendre des nouvelles de vos Peres & je prie Dieu tous les jours de nous les renvoyer pour le bien de mon ame & le ſalut de mes enfans. Je me recommande moy & toute ma famille à vos ſaintes prieres, & je vous ſupplie de ne vous pas oublier de voſtre fille tres-affectionnée & tres-affligée.

GRACE Reyne de Tango.

D'Ozaca le ſeptième jour de
l'onzième Lune.

Cette bonne Princeſſe vécut juſqu'à l'an 1600. & mourut au mois d'Aouſt conſumée de travaux, d'afflictions & de miſeres. C'eſt la deſtinée des choſes, qu'on n'en connoiſt le prix qu'après qu'on les a perduës. Ce mary barbare qui avoit ſi maltraité ſa femme pendant ſa vie, la regretta après ſa mort. Il connut ce qu'il avoit perdu & en conceut une douleur incroyable. Il pria les Peres de faire ſes funérailles avec toute la pompe poſſible; il fournit à toutes les dépenſes & aſſiſta aux Ceremonies, verſant beaucoup de larmes & s'accuſant d'eſtre la cauſe de ſa mort.

Pour reprendre le fil de noſtre Hiſtoire, l'Edit de Cambacundono ayant eſté publié par tous les Royaumes, celui de Bungo fut le premier où la perſécution fut la plus ſanglante, & ce qui eſt plus ſurprenant, c'eſt que ce ne fut point Cambacundono qui l'excita, mais un Prince Chrétien & baptiſé qui avoit cinq Religieux auprès de luy: Je veux dire le Roy de Bungo fils du Roy François. Il avoit en ſa Cour ſon oncle Chicacata ennemi déclaré des Chrétiens & ne faiſoit rien que par ſes conſeils. Après la publication de l'Edit ce malheureux politique repréſenta à ſon neveu, qu'eſtant Chrézien comme il eſtoit & ayant cinq Jeſuites auprès de ſa perſonne, Cambacundono qui les avoit bannis & qui vouloit exterminer les Chrétiens ne manqueroit pas de le priver de ſes Etats & de donner ſon Royaume à un

Z z z iij

XXXI.
Mort de la
Reyne de
Tango.

XXXII.
Ce qui ſe
paſſa au
Royaume de
Bungo de-
puis la pu-
blication
de l'Edit.

autre ; qu'il falloit prévenir ce coup , chassant les Peres de ses terres & obligeant tous ses Sujets d'adorer les Camis & les Fotoques.

XXXIII.
Le Roy per-
secute les
Chrétiens.

Le Roy Constantin, c'est le nom qu'il receut en son Baptême, estoit le Prince du monde, comme j'ay dit, le plus léger & le plus inconstant. Lorsqu'il eut entendu le discours de son oncle appréhendant de perdre sa Couronne, il congédia aussi-tost les Peres qui estoient auprès de luy, deux desquels se retirerent à Sucumi vers la Reyne Julie veuve du Roy François. Les autres allerent trouver Dom Paul de Bungo & le Prince Dom Pantaleon qui s'estoit retiré de la Cour, voyant que le Roy son frere se gouvernoit par les conseils de son oncle Chicacata & qu'il trahissoit la Religion.

Cet oncle passionné ne se contenta pas d'avoir chassé les Peres ; mais il prit resolution de rétablir le culte des Dieux dans le Royaume de Bungo & d'obliger tous les Chrétiens de se rendre idolâtres. Pour réussir dans son dessein, il attaque son neveu par l'endroit où il le sentoit le plus foible : je veux dire par la crainte de perdre son Royaume. Il luy presente que ce n'estoit pas assez d'avoir chassé les Peres, mais qu'il falloit ramener tous ses Sujets à la Religion du pais ; que Cambacundono ne manqueroit pas d'estre informé que le Royaume de Bungo estoit rempli de Chrétiens, & que s'il les laissoit en paix, il jugeroit par-là qu'il avoit dessein de s'opposer à ses Edits & de fomenter une Religion qu'il avoit proscrire de son Empire ; qu'il ne falloit pas se broüiller avec un Prince si puissant que luy, & qu'il ne pouvoit pas mieux faire sa Cour, qu'en obligeant ses Sujets à renoncer une Religion pour laquelle il avoit une aversion extrême.

Le Roy de Bungo intimidé par ces discours demande à son oncle par quels moyens il pourra venir à bout d'une entreprise si delicate & si difficile, puisque les principaux Seigneurs de son Royaume estoient Chrétiens & qu'il y avoit danger que cela n'excitast une revolte. Chicacata luy en suggera un qu'il jugea le plus praticable. Ce moyen fut de publier dans tous ses Etats que Cambacundono desiroit que tous les Seigneurs & les Chrétiens de son Royaume prêtassent serment de fidélité sur les Camis & les Fotoques suivant la coutume du Japon. Car voicy comme raisonna ce méchant politique : Ou les Chrétiens jureront sur les Camis, ou ils ne jureront pas. S'ils jurent, ils renonceront leur Foy ; s'ils ne jurent pas vous aurez droit de les bannir ou

de les punir de mort comme des rebelles.

Le Roy fit aussi-tost publier un Edit l'an 1588. par lequel il ordonnoit à tous les Chrétiens de venir prester serment de fidélité à Cambacundono entre ses mains. Dom Paul qui estoit le Seigneur le plus considerable sentit bien qu'on le vouloit perdre, & que Chicacata jaloux de la gloire qu'il s'estoit acquise dans les dernieres guerres, dressoit un piege à sa fortune & à sa vie. Comme il estoit sage & discret il dissimula quelque temps pour voir quel mouvement cet Edit exciteroit dans les esprits, resolu cependant de mourir plutôt que de trahir sa Foy. A quoy sa femme qui estoit cousine du Roy François l'encourageoit, luy representant que ses ennemis en vouloient à sa personne, & que bien qu'il jurast ou qu'il ne jurast pas, ils trouveroient bien toujours d'autres moyens de le perdre ; que puisque la mort estoit inévitable, il valloit mieux choisir celle qui luy asseuroit le Royaume du Ciel, que celle qui le precipiteroit dans les Enfers. Plusieurs de ses amis tâcherent de luy persuader au contraire, qu'il falloit céder à la violence, & jurer de bouche en conservant la foy dans le cœur. Mais Dom Paul leur témoigna que sa langue ne trahira jamais sa conscience ; Que ces dissimulations lâches & timides estoient indignes d'un homme de cœur ; & qu'on ne luy reprocheroit jamais d'avoir rien fait contre son honneur & contre son devoir ; que si le Roy vouloit, il jurerait en Chrétien, que s'il ne le vouloit pas, il mourrait en Chrétien & en homme fidèle à sa Religion.

La Princesse Maxence fille du Roy François & heritiere de ses vertus, fit son possible auprès du Roy de Bungo son frere, pour l'obliger à se contenter du serment que Dom Paul vouloit faire : mais il entra en telle colere contre elle, qu'il la menaça de la bannir de ses terres, si elle luy parloit plus en sa faveur. Il jurera, dit-il, sur les Dieux, ou il mourra. La Princesse ne s'étonna point de ces menaces : mais quelque temps après elle luy écrivit une autre lettre, où elle luy representa vivement le danger où il alloit mettre sa personne & son Royaume ; qu'estant Chrétien comme il estoit, il ne luy estoit pas honorable de persécuter les Chrétiens ; qu'il montreroit en cela de la timidité ou de la legereté ; que Cambacundono estimoit Dom Paul pour sa valeur, & que s'il le faisoit mourir sans sujet & sans luy en avoir parlé, il attireroit sur luy son indignation ; qu'il estimoit les Chrétiens quoy qu'il parût presentement leur ennemi, & que

XXXV.
Lettre de la
Princesse
Maxence
au Roy de
Bungo son
frere.

cette tempeste estant passée il trouveroit mauvais ce qu'il auroit fait ; qu'il se soucioit fort peu de quelle maniere on jurast, pourvû qu'on luy prêtast serment de fidelité ; que les Chrétiens estoient prests de le faire sur le Dieu du Ciel qu'ils adoroient, & qu'il ne sçavoit pas si l'Empereur approuveroit la violence qu'il vouloit exercer sur des Seigneurs qu'il sçavoit estre Chrétiens & ses favoris ; qu'il devoit attendre que Cambacundono luy fist commandement d'exiger ce serment, ou du moins sçavoir s'il approuveroit sa conduite ; que cette soumission ne pouvoit luy déplaire, mais qu'il n'approuveroit jamais ce zele précipité qui luy enleveroit un grand Capitaine & les meilleurs de ses Sujets.

XXXVI. Cette lettre ébranla l'esprit de ce Prince qui tournoit à tous vents. Il n'y avoit qu'une chose qui l'arrestoît, c'est qu'il apprehendoit que Cambacundono voyant deux sortes de sermens, l'un presté par les Payens & l'autre par les Chrétiens, ne trouvast mauvais qu'il les eût receus de la sorte. Pour luy ôster cette crainte les Peres qui estoient à Sucumi luy envoyerent une formule de serment que les Chrétiens & les Payens pouvoient faire : Sçavoir, qu'ils juroient & promettoient fidelité à Cambacundono comme à leur Souverain & à l'Empereur du Japon, sans marquer par qui ils juroient : mais que les Chrétiens avant que de signer protesteroient devant le Roy, son Conseil & toute l'assistance, qu'ils ne pretendoient jurer que par le seul vray Dieu Createur du Ciel & de la terre. Le Roy se contenta de ce serment, ainsi cette bourasque fut dissipée.

XXXVII. Les ennemis de Dom Paul voyant leurs desseins sans effet, prennent resolution de l'assassiner lorsqu'il viendrait à Funay prestre le serment. Dom Paul en eut le vent, & pour ne pas manquer à l'assignation qui luy estoit donnée, il vint accompagné de trois mille chevaux. Cette marche épouvanta ses ennemis, & le bruit ayant couru qu'il en avoit huit mille, l'alarme fut si grande dans la ville que Chicacata fut obligé de luy écrire de la part du Roy de ne pas se rendre à Funay ; mais qu'on luy envoyeroit la Declaration du Prince pour la signer. Ce qui fut fait. Ainsi ce brave Seigneur triompha de ses ennemis par sa fidelité & sa constance.

XXXVIII. Mais Dieu le mit en plus grand credit que jamais par une nouvelle qui arriva d'Ozaca. Le Roy de Bungo y avoit envoyé un Gentilhomme rendre ses soumissions à l'Empereur. Ce Gentilhomme

tilhomme luy rapporta que Dom Paul estoit en grand credit à la Cour & qu'il avoit ouï dire à Cambacundono que le Roy de Bungo montrait visiblement qu'il n'estoit guere propre à gouverner, puisque ni luy ni son Conseil ne connoissoient pas les rares qualitez de Paul & ne sçavoient pas s'en prévaloir.

Ce rapport fut un coup de foudre qui étourdit tellement ce miserable Prince, qu'il ne sçavoit quelle resolution prendre. Il n'osoit aller à Ozaca de peur qu'on ne le fist arrester. Il ne pouvoit aussi demeurer dans ses Etats, sçachant qu'il estoit mal dans l'esprit de l'Empereur. Pendant qu'il estoit agité de troubles & de pensées différentes, il reçoit une lettre de la part du frere de Cambacundono qui estoit son ami & son protecteur, par laquelle il luy mandoit qu'il eût à venir à la Cour en diligence.

Il se met aussi-tôt en chemin, & après quelques journées, voicy un Courrier qui luy apporte les ordres exprès de Cambacundono, de faire mourir un Seigneur Payen qui s'étoit réfugié dans ses terres & d'en chasser tous les Chrétiens qui ne voudroient pas adorer les Dieux du pais. Outre ces dépêches de l'Empereur il reçoit des lettres de son frere, qui luy mandoit d'exécuter incessamment les ordres de Cambacundono & d'obliger Dom Paul de quitter la Foy Chrétienne, à faute de quoy on le feroit mourir luy-même.

La Cour est une espece de theatre qui change de Scene à tous momens. Tout y est masqué & déguisé, & il se trouve peu de Courtisans qui ne soient ou trompeurs, ou trompez. Dieu qui ne veut pas que nous trouvions de plaisir constant dans le monde, permet que ses Fidèles serviteurs passent leur vie dans une vicissitude continuelle de biens & de maux, & ne trouvent qu'infidelitez parmi les creatures pour les détacher de leur affection. Dom Paul commençoit à goûter le fruit de ses travaux par la distinction que l'Empereur faisoit de son merite : & voilà tout d'un coup qu'il faut estre infidelle ou mourir.

Le Roy de Bungo ayant reçu ces ordres, dépêche aussi-tôt des gens pour les exécuter. On fait commandement de sa part à tous les Chrétiens de porter une petite Idole pendue au cou, pour marque qu'ils renonçoient à leur Religion. La premiere personne à qui cet ordre fut signifié, fut la Reyne Julie veuve du feu Roy François, Princesse aussi zelée pour la Loy du vray Dieu

& pour le progrès de la Religion, que l'estoit le Roy son époux. Mais elle se moqua de cette ordonnance impie & declara hautement qu'elle n'y obeïroit jamais. On fit le même commandement à la sœur du Roy de Bungo la Princeſſe Jeanne qui estoit sur le point d'estre mariée & qui avoit esté furnommée Reyne en son Baptême. On la menaça de l'exil si elle n'obeïſſoit avant le retour du Roy son frere; mais elle répondit que si on la bannissoit pour la Foy, elle iroit volontiers demander du pain à ses vassaux & qu'il n'y avoit point de misere au monde qui pût ébranler sa fidelité. On signifia le même ordre à Dom Paul, à son oncle, à leurs femmes, à leurs enfans, & à un grand nombre de Seigneurs & Cavaliers Chrétiens, qui tous répondirent qu'ils n'estoient pas assez lâches pour trahir la Foi qu'ils avoient jurée au vray Dieu. Les Commissaires voyant leur resolution n'osèrent passer outre & en informèrent le Roy qui estoit à Ozaca.

XL I.
Le Roy est
maltraité
par l'Empe-
reur.

Aussi-tost qu'il y fut arrivé, il alla saluer Cambacundono portant sa petite Idole pendue à son cou, par une apostasie detestable: mais l'Empereur le receut fort mal, pour avoir retiré dans ses Etats le Seigneur Payen dont nous avons parlé: Toutefois il s'appaîsa lorsque le Roy de Bungo l'assura qu'il l'avoit fait mourir. Il entendit ensuite son compliment qui fut plein de respects, de soumissions, & de protestations de fidelité: Mais lorsqu'il vint à blâmer la conduite de Dom Paul & à invectiver contre luy, Cambacundono s'emporta de telle colere qu'il le traita de fat & d'homme sans discernement, qui ne ſçavoit pas connoître les gens de merite, & luy tourna le dos. Le Roy qui avoit crû bien faire sa Cour en déchirant Dom Paul qu'il avoit eû ordre de faire mourir, vit bien qu'on l'avoit joué. En effet ce n'estoit pas l'Empereur qui avoit commandé de le mal-traiter, mais son Secrétaire grand ennemi des Chrétiens, lequel avoit inferé son nom dans la lettre. Le Roy donc voyant le mauvais accueil qu'on luy avoit fait, n'osa plus se presenter devant l'Empereur, mais y envoya le Prince son fils accompagné de son oncle Chicacata, de Dom Paul & de plusieurs Grands Seigneurs.

XL II.
Dom Paul
mange à sa
table.

Lorsqu'ils furent au Palais, on fit ſçavoir à l'Empereur que le Prince de Bungo, avec la suite dont nous venons de parler, estoit à la porte de sa chambre. Cambacundono les entendant nommer les uns après les autres, dit tout haut: *Faites entrer Dom Paul ce grand Capitaine de Bungo.* Dès lorsqu'il fut entré, il fit recit à tous les assistants de ses grands exploits de guerre & luy

donna des marques d'une estime & d'une affection tres-particuliere. Trois jours après il invita le Prince de Bungo à dîner avec Dom Paul qu'il fit manger à sa table. Pour Chicacata & les autres Seigneurs, il leur ordonna d'aller manger à une autre table.

Cette distinction fit enrager Chicacata & le Roy de Bungo qui avoit esté honteusement chassé de la Cour. Ils prennent re-
XLIII. Nouvelle
conspiration
contre luy.
solution ensemble de se défaire de Paul, deussent-ils eux-mêmes perdre la couronne & la vie. C'est pourquoy lorsqu'il fut de retour, le Roy luy fait commandement de renoncer la Religion Chrétienne, disant qu'il ne vouloit plus souffrir aucun Chrétien dans ses Etats, non plus que l'Empereur dans le Japon. Paul répondit au Roy qu'il ne permettoit rien dans ses terres qui fût contraire au service de sa Majesté; Qu'on avoit liberté dans le Japon de suivre en matiere de Religion tel parti qu'on vouloit; & qu'il estoit resolu de suivre au peril de sa vie & de ses Etats la Religion Chrétienne; Qu'il supplioit sa Majesté de ne luy plus faire des commandemens auxquels il ne pouvoit obeir sans trahir son honneur & sa conscience.

Cette réponse rendue par un Heros Chrétien, aigrit tellement le Roy, qu'il resolut de le faire mourir luy & les Peres Jesuites qu'il estimoit auteurs de ce conseil. Mais avant que de faire une action de si grand éclat, il communiqua sa resolution à un Seigneur Payen pour qui il n'avoit rien de caché, & qu'il consultoit dans toutes ses affaires. Ce Seigneur luy representa que Cambacundono ne laisseroit pas la mort de Dom Paul impunie, mais qu'il s'en vengeroit sur sa propre personne en luy ôtant son Royaume & peut-estre la vie; Que bien qu'il n'eût rien à craindre de ce costé-là, il n'estoit pas bien ſçant qu'un Prince comme luy qui estoit Chrétien & fils d'un pere qui avoit aimé & protégé les Chrétiens toute sa vie, les persécutast le premier de tous les Rois du Japon, sans en avoir receu aucun déplaisir; Qu'au reste Paul estoit un grand Capitaine; qu'il avoit bien des gens à sa devotion; qu'au premier signal il pouvoit lever une puissante armée & luy faire bien de la peine; Que le plus ſeur estoit de dissimuler & d'attendre une occasion plus favorable de se venger de luy; que le temps luy en fourniroit bien-tost les moyens, si Cambacundono persistoit dans la resolution qu'il avoit prise d'interdire l'exercice de cette Religion étrangere.